



Cher(e) Charnizéen(ne),

Nous avons le plaisir de vous remettre la nouvelle lettre d'information communale rédigée par la Commission «Communication-Information». Elle reflète le travail et les réflexions des commissions, l'avancement et la réalisation des travaux actés en séance du Conseil Municipal. Elle se doit d'être différente du Bulletin Municipal qui reste un support historique pour la transmission des informations, très attendu et apprécié de nos administrés.

La Gazette n° 3 clôture l'année 2021, moins pénalisante que 2020 sur le plan des restrictions sanitaires, mais le chemin reste encore long pour retrouver une vie normale.

A quelques jours des fêtes de fin d'année, il sera difficile de respecter les gestes barrières, mais surtout prenez bien soins de vous.

### Zoom sur les commissions !

#### Commission Communication-Information

Quelque que soit son support, la communication reste un lien social important dans notre société. L'ensemble des médias (télévision, journaux, internet, réseaux sociaux...) nous informe sur l'actualité en générale, les événements passés ou à venir. Ensuite, c'est à chacun d'entre nous de chercher, tout naturellement, ce dont il a besoin afin d'avancer dans ses réflexions.

Afin de connaître vos recherches et vos réflexions sur l'information de votre commune, nous mettons un questionnaire à votre disposition en fin de gazette sur les supports que vous privilégiez : site internet, presse locale, Facebook, panneaux Mairie. C'est juste un sondage, totalement neutre d'identité, qui peut être complété de vos commentaires. L'analyse de vos réponses vous sera communiquée dans la gazette n° 4. Ce questionnaire est à déposer dans la boîte à idée située dans le hall de la mairie ou à adresser par mail à la Mairie : [charnizymairie@wanadoo.fr](mailto:charnizymairie@wanadoo.fr)

La commission a proposé plusieurs projets qu'il faut maintenant développer afin de poursuivre l'amélioration de la communication. Elle devrait donc mettre en place prochainement un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants sur la commune.

Elle va également se pencher sur la réalisation d'un calendrier annuel détachable du bulletin municipal sur lequel seraient répertoriés les événements associatifs et communaux. Ce document sera, sans aucun doute, conservé dans chaque foyer pour y être consulté tout au long de l'année.

Le bulletin municipal vous sera distribué par vos conseillers courant février.

Il est important pour nous, vos élus, d'établir une relation de confiance avec la population. Plus encore, la commission est à votre écoute pour dialoguer et vous permettre de visionner l'avenir de la commune en fonction des actions communales qu'elle projette. N'hésitez pas à apporter vos remarques et critiques constructives afin d'aller toujours de l'avant.

#### Commission Cadre de vie – Développement des activités économiques et Touristiques

##### Objectifs

- Faire connaître au public le plus large possible les activités locales et rurales, et notamment :
  - des agriculteurs et des producteurs locaux,
  - des artisans et artistes,
  - des lieux d'accueil du public : restaurants et lieux d'hospitalité ;
- Créer des activités suscitant l'attractivité de Charnizay,
- Mise en valeur du patrimoine charnizéen.

##### Comment

- Organiser des événements publics permettant de se présenter, et de proposer les produits en associant le Comité des Fêtes et les différentes associations ;
- Développer l'utilisation et l'affectation de la salle de spectacles en recherchant des animations correspondant à la structure de la salle ;
- Créer et rénover les sentiers pédestres/cyclistes pour la découverte du territoire charnizéen ;
- Embellissement du bourg.

## Points sur les projets réalisés et restant à réaliser

### Le plan d'eau

Le curage devait être fait avant le 15 octobre puisque le beau temps le permettait, Il est repoussé à début décembre après la réunion de chantier du 12 novembre avec Eurl Nouveau Charly.

### Arches à l'entrée du bourg sur les routes de Preuilly et de Saint-Flavier

Les arches fleuries proposées par Techni-Contact semblent trop larges pour être posées près des panneaux d'entrée du village. A l'étude, la possibilité de prévoir deux arches de « Bienvenue à Charnizay », à d'autres endroits que les panneaux d'entrée.

Les arches fleuries de la Commune de Verneuil/Indre ont retenu l'attention du conseil municipal, un devis a été demandé auprès d'Eguip-Urbain.

### Panneaux de signalisation des professionnels accueillant du public

Après recensement des personnes intéressées, une éventuelle prise en charge partielle par la Mairie sera étudiée.

Sont concernés les artisans, producteurs, hébergeurs, le restaurant, l'école, le plan d'eau, le stade

### École

L'enrobé de la cour et la construction du préau ont été réalisés pendant les vacances scolaires de la Toussaint.



*à la grande joie  
des enfants,  
des institutrices  
et des parents !*



La cour sera finalisée par des parcours et/ou des jeux faits au pochoir au printemps 2022.

La réalisation d'une fresque sur le mur extérieur de l'école est à l'étude.

En ce qui concerne, les peintures des portes du cimetière et les volets du logement du restaurant nous sommes toujours dans l'attente du « bon vouloir de l'artisan ».

Il a été demandé que la Municipalité procède au nettoyage des jeux d'enfants situés derrière la Mairie, ainsi que du toit abritant les panneaux d'affichage qui seront prochainement remplacés par des vitrines d'affichage.

## «Énergies Renouvelables»

### ÉOLIEN - (impact important et fort pour notre commune)

#### Avancement des projets

#### **Le Gros Chillou – Section La Rifoise – La Cornetterie - 7 éoliennes**

Dossier de **Résumé Non Technique** d'impact de l'étude d'impact sur l'environnement reçu en mairie le 03 Novembre 2021. - **Porteur de Projet : Windfees**  
(2ème demande d'autorisation environnementale)

**Historique** : un premier dossier a été déposé en juin 2020 et des compléments apportés en avril 2021.

Un avis conforme de l'armée de l'air a été délivré sous réserve du démantèlement du radar Centaure de Tours, ce qui nécessite une extension du délais d'instruction, et a conduit les services de l'état à considérer le dossier comme non recevable et de prendre un arrêté de rejet en date du 16 juillet 2021 (consultable en Mairie).

Conformément à la nouvelle réglementation (Art. L,181-28-2) du Code de l'Environnement, le conseil municipal s'est réuni le 23 novembre en réunion de travail suivie de sa séance publique avec pour seul ordre du jour « observations et délibération sur le résumé non technique d'impact de l'étude d'impact sur l'environnement ».

Approuvé à l'unanimité, il est demandé au porteur de projet Windfees des compléments d'informations et de nouvelles études sur l'impact :

- demande d'une étude de bilan environnemental dès à présent pour déterminer si le démantèlement aura un impact faible ou pas sur la géologie et le sol ;
- demande d'une étude sur les conséquences sur la nappe phréatique pour la consommation d'eau ;
- demande de précisions sur la signification de ces affirmations : « les effets cumulés du projet de 7 éoliennes au Gros Chillou sont faibles à modérés » 22 éoliennes prévues sans compter les 4 de Saint-Michel. S'agit-il d'une erreur de rédaction ou d'analyse ?
- demande de précisions sur l'indication « Étant donné le recul, les futures éoliennes ne sont pas prégnantes mais elles surplombent légèrement depuis certains points de vue le bourg notamment depuis sa sortie Sud ou l'entrée Est. » Qu'entend-on par surplombe légèrement ?...puisque les éoliennes

- sont à 140 m d'altitude, le village à 120 m, et qu'elles ont une hauteur de 200 m !
- demande de précisions sur la mention du photomontage n°30 non présent dans le résumé : le GR de Pays Touraine Sud remonte la vallée de l'Aigronne au niveau du Gros Chillou et on se retrouve donc à proximité des éoliennes. L'impact ne peut donc pas être considéré comme faible ;
- demande d'une étude de bilan environnemental dès à présent pour déterminer si le démantèlement qui aura un impact fort sur certaines espèces d'oiseaux sera susceptible de ne pas être fait conformément à la dérogation de l'article 29 du décret du 26 août 2011, surtout que ce risque est déjà possible au regard du thème géologie et sol. Les propriétaires fonciers devraient dès à présent être informés ;
- demande de précisions sur la cohérence d'affirmer que l'impact du projet du Gros Chillou est fort sur le bruit, même seul (donc beaucoup plus fort avec le Chaiseau), alors qu'il est indiqué dans le thème santé «autres impacts» que l'impact des éoliennes du Chillou est nul ;
- demande de précisions sur l'analyse de l'impact lumineux considéré comme faible ou modéré car il est indiqué que « plusieurs sources lumineuses sont présentes : classiquement les halos lumineux des villages et l'éclairage provenant des voitures » alors qu'il y a peu de voitures la nuit, et pas de halo lumineux des villages puisque les réverbères des bourgs sont éteints de 22 h à 6 h ! Il y aurait d'ailleurs une incohérence de cette analyse et des conclusions (impact modéré dans la synthèse et faible dans le résumé) ;
- demande d'une nouvelle étude sur l'impact touristique en tenant compte du réel nombre d'hébergements touristiques, du nombre de lits, et de l'impact visuel sur les lieux d'hébergement ;
- demande de précisions sur l'impact sur la réception télévisuelle qui est mentionné comme étant (nul à modéré) pour en informer les charnizéens ;
- demande d'explication sur le fait de dire que plus il y a d'éoliennes, plus les projets se complètent et s'intègrent en cohérence. Ne peut-on pas estimer que plus il y a d'éoliennes, plus l'impact est important ? Quelle est le fondement raisonné de cette argumentation ?
- demande :
  - de garantie pour l'application des mesures pour amoindrir l'impact,
  - d'expliquer l'affirmation que l'impact lumineux est modérément négatif puisque le contexte éolien est dense, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup d'éoliennes... donc, plus il y a d'éoliennes, moins l'impact est fort. Donc cela implique-t-il qu'il faut favoriser le plus grand nombre d'éoliennes pour amoindrir leur impact paysager (cf ci-dessus) et lumineux ? En bref, comment la population doit-elle ressentir cette analyse à son égard ?
- demande : de quel type de rénovation s'agit-il ? « Rénovation du patrimoine et mise en valeur : 8.000 € »

### **Saint-Michel – 4 éoliennes**

Dossier de **Résumé Non Technique** d'impact de l'étude d'impact sur l'environnement  
reçu en mairie le 16 Novembre 2021 - **Porteur de projet : Eurocape**  
(1ère demande d'autorisation environnementale)

**Historique :** 2018 Analyse de terrain – Sélection du Site – Discussion avec la Mairie  
2019 Informations et Consultation  
2020 Etudes d'impact et analyse des enjeux  
2021 Bulletin d'information adressé à tous les habitants en juillet

En application de la nouvelle réglementation (Art. L,181-28-2) du Code de l'Environnement, le conseil municipal s'est réuni le 14 décembre en réunion de travail puis en séance ordinaire publique. Parmi l'ordre du jour : « observations et délibération sur le résumé non technique d'impact de l'étude d'impact sur l'environnement. ».

Approuvé à la majorité (7 oui – 4 non – 1 abstention), il est demandé au porteur de projet Eurocape 37 compléments d'informations et de nouvelles études sur l'impact résumées ci-après. Vous pouvez les consulter sur le site de la mairie (onglet « Commune » puis « Eolien »)

Ces observations ne sont pas mentionnées dans leur ordre d'importance, mais dans l'ordre des analyses du bureau d'études missionné par Eurocape.

#### Demandes d'études à réaliser

- étude d'impact des failles telluriques avec le champ électromagnétique sur les humains et sur les animaux d'élevage ;
- études sur le nombre d'hébergements touristique dans les aires d'étude immédiate et rapprochée et sur l'impact concernant les activités touristiques ;
- étude d'impact du démantèlement.

#### Présentation et études du projet

« Production électrique annuelle 35 890 MWh-41 230 MWh soit la consommation d'environ 19.000 personnes »  
Il n'est pas fait état que le calcul exclut le chauffage et chauffe eau. Information insuffisante auprès des Charnizéens fondée uniquement sur des aspects positifs.

#### Demandes de révision de l'étude d'impact

La surface des aires d'étude d'impact immédiat, d'étude d'impact rapproché et d'étude d'impact éloigné est plus petite que celle des aires d'études de Windfees pour les 7 éoliennes du Gros Chillou et les 7 éoliennes du Chaiseau,

et donc les impacts deviennent moins importants.

#### Risques naturels

Il est indiqué : « aucune des communes de l'aire d'étude immédiate n'est concernée par une sensibilité éventuelle aux risques de mouvements de terrain et cavités souterraines ». «Retrait-gonflement des argiles» est caractérisé de faible à moyen. »

la commune de Charnizay a été reconnue en état de catastrophe naturelle en 2018 suite à des mouvements de terrains liés à la sécheresse.

Un séisme d'une magnitude de 2,9 à Betz-le-Château à 6 km est survenu le 22 juin 2021.

Le projet n'est pas concerné par le risque de feu de forêt mais il est important de noter que la zone d'implantation potentielle est entourée de boisement dans sa partie nord.

Il convient de revoir l'affirmation que le risque est « nul ».

Avifaune et chiroptères.

L'étude des espèces menacées doit être revue, toutes les espèces protégées ne sont pas mentionnées (exemple : cigogne noire).

Distance aux habitations à définir dans une zone de 2 kms compte-tenu de la hauteur importante des éoliennes, seules les habitations les plus proches sont indiquées dans le résumé non technique.

Il est indiqué : «Par ailleurs, l'impact sur l'immobilier est considéré comme négligeable d'après le nombre d'études en France et à l'étranger qui tendent à montrer que la présence d'éoliennes ne semble pas avoir conduit à une désaffectation des collectivités accueillant des éoliennes».

Il convient donc de revoir cette étude car les études évoquées ne démontrent pas, mais tendent à montrer que les éoliennes ne semblent pas faire partir les gens. Ces études ne peuvent donc pas être considérées comme prouvant un impact négligeable sur la dévalorisation des biens immobiliers.

#### Le risque sanitaire

Il est indiqué : « les basses fréquences émises par les éoliennes ne constitueront donc pas un risque pour la santé des personnes. Aucune mesure n'est à envisager».

Eurocape indique que cela est rédigé dans le rapport de l'Académie de Médecine de 2017. Mais ce rapport de l'Académie de Médecine du 9 mai 2017, intitulé «Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres», résume également au début de son analyse, ce qui est oublié par Eurocape :

*« L'extension programmée de la filière éolienne terrestre soulève un nombre croissant de plaintes de la part d'associations de riverains faisant état de troubles fonctionnels réalisant ce qu'il est convenu d'appeler le «syndrome de l'éolienne ». Le but de ce rapport était d'en analyser l'impact sanitaire réel et de proposer des recommandations susceptibles d'en diminuer la portée éventuelle.*

*Si l'éolien terrestre ne semble pas induire directement des pathologies organiques, il affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé».*

Il convient donc de revoir cette étude !

Il est indiqué : «Le porteur de projet s'est déjà rapproché de la Chambre d'Agriculture du 37 pour travailler sur l'ensemble des dispositions permettant de garantir également la tranquillité des élevages.»

Rappel : des élevages se situent à moins de 1Km des éoliennes.

Que sont ces "ensemble des dispositions" Quels sont les indemnités prévues en cas de problème sur les élevages ?

#### Environnement lumineux

Quelle est la signification de la phrase « le nouvel arrêté modifie également le rythme des feux à éclats : leur durée d'allumage sera égale à un tiers de la durée totale d'un cycle. C'est-à-dire que sur un cycle, l'éclat durera un tiers du temps, et deux tiers du temps le feu sera éteint. »

Puisque le clignotement a pour sens d'attirer l'attention des pilotes d'avions pour éviter les accidents !

L'attention de toute la population visionnant les éoliennes sera donc nécessairement attirée !

#### La réception TV

Il est indiqué : «Ces impacts potentiels, s'ils se produisent, seront traités par le Maître d'Ouvrage. Dès lors que des problèmes de réception sont avérés, les mesures de correction pourront consister en une intervention sur le matériel de réception, afin de les corriger (réorientation de l'antenne, pose d'une parabole, ...). L'intégralité des frais occasionnés par cette gêne sera prise en charge par le Maître d'Ouvrage. Aucune mesure particulière n'est nécessaire».

Il résulte cependant du résumé une prise en charge réglementaire des solutions techniques en cas de perturbation avérées : 300 à 500 € par foyer. Quelles sont les garanties financières prévues ?

#### Les éléments structurants

Les marqueurs verticaux

«Les marqueurs verticaux modernes (pylônes électriques, éoliennes) sont généralement visibles dans le paysage, leurs dimensions les conduisant à surplomber les éléments qui les entourent. Cependant, ils sont relativement rares

à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Aucune éolienne exploitée n'est relevée».

Il doit être tenu compte des projets d'éoliennes déposés avant celui d'Eurocape. Il est inacceptable de ne pas en tenir compte. Car cela impliquerait que chaque projet soit étudié sans prise en compte du préjudice causé par d'autres sites éoliens. Cette étude doit donc être revue.

#### Les principaux lieux de vie

Seuls les lieux sont mentionnés, sans le nombre de personnes concernées.

De plus, la définition des aires d'études immédiate, rapprochée et éloignée doit être cohérente avec celle de Windfees. Cette étude doit donc être revue.

#### Effets des sites d'éoliennes cumulés – Milieux physiques et humains

«Les impacts résiduels relatifs au milieu physique recensés dans le cadre de la présente étude d'impact sont nuls ou négligeables, voire positifs.

Les impacts résiduels relatifs au milieu humain recensés dans le cadre de la présente étude d'impact sont nuls ou négligeables, à l'exception des incidences en phase chantier qui sont d'intensité moyenne. Les impacts du chantier du parc éolien de Charnizay seront temporaires et localisés, les impacts cumulés seront donc nuls avec ces projets. Aucun impact cumulé n'est à envisager sur le milieu physique et humain avec ces projets. »

Avec quel type d'analyse peut-on conclure à une absence d'impact, ou à un impact nul ou négligeable, de prévoir un ajout de 4 éoliennes de 200 m à 22 éoliennes de 200 m situées sur une surface de 1 à 6 km ?

Les autres conclusions doivent être revues. Les impacts ne peuvent être considérés comme faibles à négligeables. Il y a nécessairement un écart significatif négatif pour un passage de 0 à 26 éoliennes de 200 m dans un diamètre de 6 km.

Il n'est pas fait mention du clignotement lié aux autres sites éoliens.

Étude à compléter

#### Synthèse des mesures et coûts estimés

Il est noté un coût d'exploitation de 830.000 € sur 25 ans, et d'une perte d'exploitation de 2.500.000 € en raison du bridage, soit un coût total de 3.330.000 €.

Quel est l'impact de rentabilité du projet ? Quel est le prévisionnel du projet ?

Il est mentionné un accompagnement pour les riverains d'un montant global de 12.000 €/an pour l'électricité, pour la totalité des riverains. Eurocape a indiqué aux conseillers municipaux un paiement aux riverains de 200 €/an par foyer : 60 foyers seront concernés s'ils en font la demande.

Mais un versement d'indemnité de 200 €/an est à comparer avec l'impact d'une éolienne de 200 m de hauteur à proximité des habitations (1€/m/an).

Et aucune compensation n'est prévue pour l'indemnisation de la perte de valorisation du patrimoine immobilier, et du chiffre d'affaire des éleveurs bovins, ovins, caprins, canins, félins, et des hébergeurs touristiques, alors que les études concluant à une absence d'impact ne sont pas satisfaisantes.

Par conséquent, en cas d'erreur d'analyse, de demande et d'obtention judiciaire d'une réparation du préjudice subit, quelles sont les conséquences sur la rentabilité du projet ?

#### Conclusion

Il n'est pas tenu compte de l'impact humain.

### **Le Chaiseau (Section Chasseigne – La Houssaye) 7 éoliennes**

**Porteur de Projet : Windfees**

Pas d'éléments nouveaux à vous apporter

Nous vous rappelons que tous ces dossiers sont consultables en mairie au format papier et au format numérique sur le site internet de la commune : <https://www.charnizay37.fr> onglet «Commune» - «Eolien».

Un classeur citoyen est mis à disposition, dans le hall de la mairie, par le porteur de projet Eurocape site de Saint-Michel.

### **Le Petit-Pressigny, à l'ouest du Chaiseau – 8 éoliennes**

**Porteur de Projet : Windvision**

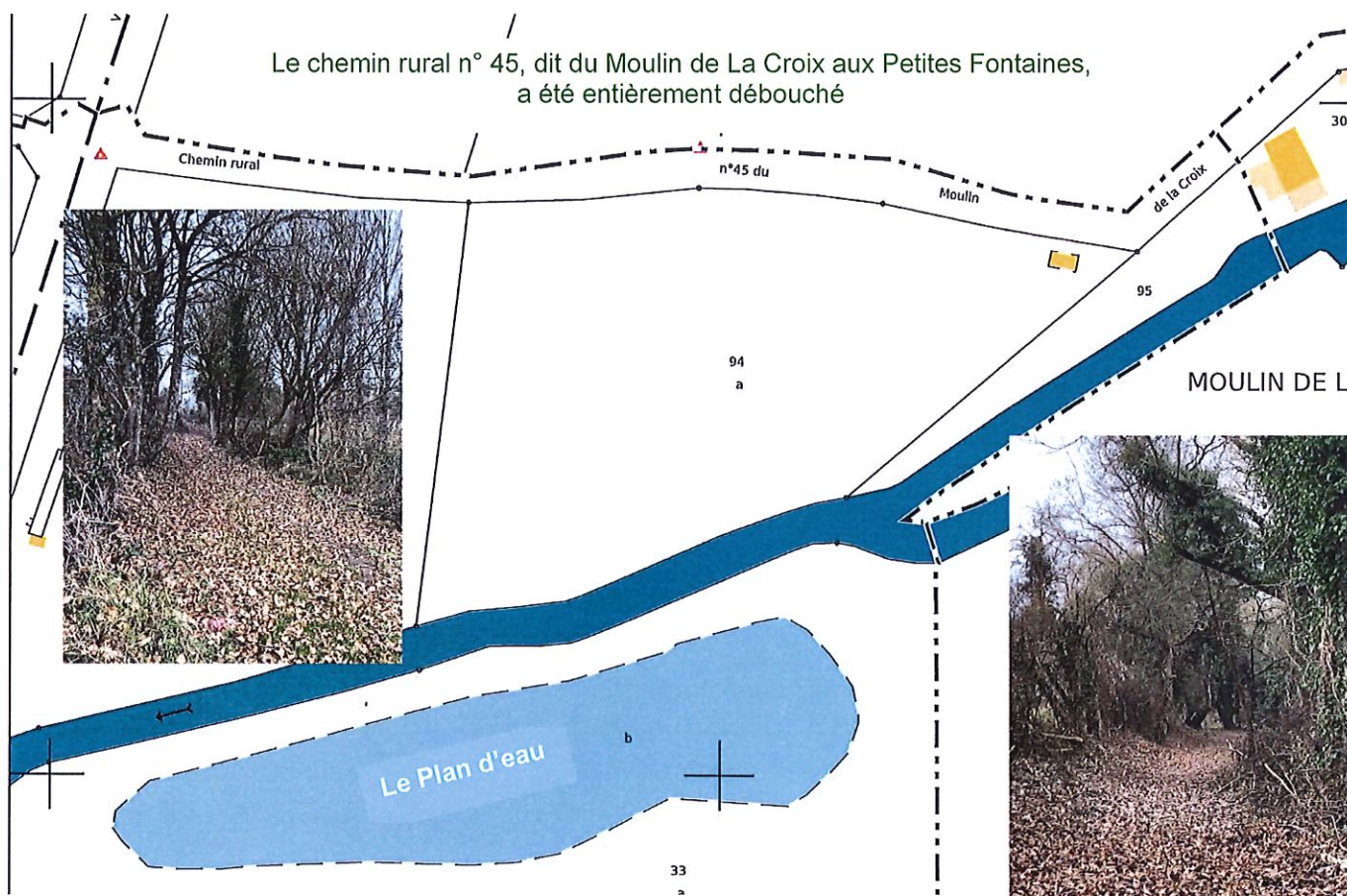
Arrêté Préfectoral d'autorisation suivi d'un recours en justice.

## **Commission Voirie**

Réunis le 13 novembre, les membres se sont déplacés sur différents sites afin de recenser les travaux pour en demander le chiffrage. Au vu de ce dernier, faire un/des choix en commission avant de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal et avant le vote du budget 2022 pour prévoir les crédits nécessaires.

## Travaux de voirie recensés

Reprofilage en enrobés et enduit bicouche	Réfection en enrobés
« La Boisgardière » : réfection du carrefour	Espace situé devant l'atelier communal
« La Blinière » : tronçon au droit des maisons jusqu'à la traversée au droit du CR n° 65	Rue du Bon Exemple / La Rousselière
« Fougereau » : tronçon au droit des deux maisons	
« L'Augerie » : tronçon à partir du virage en direction de « La Valette »	
« Les Bienneries » : la totalité de la voie	
Route de Fontaubourg	



### Personnel communal

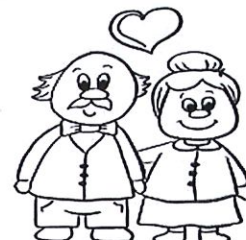


Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, M. Christophe BLAIN, 45 ans, domicilié à Obterre (36), sous contrat dans le cadre du Parcours Emploi Compétences, renforce le service technique et travaille en collaboration avec son collègue Nicolas CHESSERON.

### Commission « Séniors »

La commission, présidée par le Maire Serge GERVAIS, s'est réunie le 27 novembre dernier et s'est interrogée quant à l'organisation du repas de Noël des aînés prévu le 19 décembre.

Face à la recrudescence du virus Covid-19, d'un commun accord et avec regret, Il a été décidé d'annuler ce rassemblement festif et de privilégier la distribution de colis gourmands aux personnes de 75 ans et plus (décision du conseil municipal 17.12.2020)



## Téléphonie mobile 4G

Par arrêté, délivré le 1<sup>er</sup> décembre 2021 au nom de l'État, de non-opposition à une déclaration préalable, la société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES est autorisée à ériger un pylône « relais de radiotéléphonie »

### Pour votre information : conclusion sanitaire « eau d'alimentation »

PLV : 00116718 page : 2

ESA alachlore	<0,05	µg/L				
ESA metazachlore	0,020	µg/L				
OXA acetochlore	<0,01	µg/L				
OXA metazachlore	<0,01	µg/L				
OXA metolachlore	<0,01	µg/L				
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>						
ESA metolachlore	<b>0,12</b>	µg/L		0,10		
Métolachlor NOA	<0,01	µg/L		0,10		
OXA alachlore	<0,01	µg/L		0,10		

#### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00116718)

Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité pour le paramètre «ESA métolachlore (herbicides)», sans toutefois atteindre le seuil du risque sanitaire pour les consommateurs fixé par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES). Néanmoins, un suivi renforcé a été mis en place afin de suivre l'évolution de la situation.

Signé, Tours le 6 octobre 2021

□  
Pour le directeur général  
L' Ingénieur d'études sanitaires

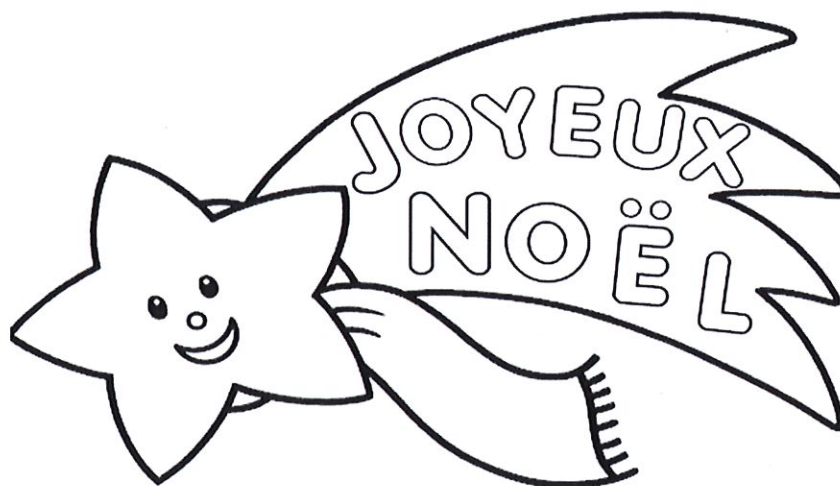
□  
□  
□  
□  
Jacques HERISSE

#### Attention ! arnaque téléphonique !

Une personne, se disant de France Télécom (qui n'existe plus !) vous appelle du n° 09 70 58 25 46, vous dit que votre ligne téléphonique a besoin d'une mise à jour et vous demande d'appeler le 00 99 55 95 99 20 00 dans les 15 mn. Passé ce délai, vous n'aurez plus de téléphone !!! Faux, archi faux !!!

Vous pouvez bloquer le numéro du correspondant en envoyant par SMS au 33 700 un message comportant la mention Spam vocal suivi du numéro du correspondant qui vous incite à le rappeler.

Un message SMS vous sera envoyé par le 33 700 pour vous confirmer la bonne réception de votre signalement. Vous avez reçu par SMS un message indésirable : transférez-le au numéro 33700.



Beaux en couleur,  
hauts en bonheur,  
du fond du cœur voici des vœux,  
voici des souhaits pleins de chaleur,  
que tous vos rêves se réalisent.



Nouveau à Charnizay !... Charlotte vous accueille dans son cabinet de massage situé derrière la mairie, à gauche avant le parking

**DE LA TÊTE AUX PIEDS**  
 Modelage Bien-être  
 & Massages en réflexologie  
 En cabinet et à domicile

**Charlotte Bouet**  
 06 83 92 27 07

**f Charlotte Massagethérapie**

Directeur de la publication : Serge GERVAIS – Conception, réalisation, impression, distribution : mairie de Chamizay  
 2, Place du 8 Mai 1945 – 37290 Chamizay – Tél. 02.47.94.53.02 – charnizaymairie@wanadoo.fr



**Enquête de satisfaction « Moyens de communication municipaux »**

Ce questionnaire est à déposer dans la boîte à idée située dans le hall de la mairie ou à adresser par mail à charnizaymairie@wanadoo.fr

**( ) cochez la case de votre choix**

**Comment prenez-vous connaissances de l'actualité de votre commune ?**

- Presse       Site Internet       Panneaux d'affichage       Page Facebook

**Connaissez-vous le site internet de la commune ?**

- Oui       Non

**Trouvez-vous les informations que vous recherchez ?**

- Oui       Non

**Quelles informations souhaitez-vous ?**

.....

**Connaissez-vous la page Facebook de votre commune ?**

- Oui       Non

**Trouvez-vous les informations que vous recherchez ?**

- Oui       Non

**Quelles informations souhaitez-vous ?**

.....

**Êtes-vous intéressé(e) par la lecture de la Gazette ?**

- Oui       Non

**Quelles informations souhaitez-vous ?**

.....

**Êtes-vous intéressé(e) par la lecture du Bulletin municipal annuel ?**

- Oui       Non

**Quelles informations souhaitez-vous ?**

.....